

Rapport annuel 2012



Sommaire

Editorial de la présidente	3
Points forts en 2012	4
Le mandat de la CFR	5
Activités 2012	
1 Lutte contre la discrimination raciale	6
2 Prévention	7
3 Relations publiques, campagnes de sensibilisation et de prévention	8
4 Conseil des autorités fédérales dans la rédaction de prises de position. Audition dans le cadre de procédures de consultation portant sur des travaux législatifs ou sur l'exécution d'actes législatifs	11
5 Conseil et appui des autorités fédérales dans la rédaction de prises de position et dans l'élaboration des rapports périodiques adressés au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU	12
6 Analyse de la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique	13
7 Analyse des états de fait concrets en Suisse et de leurs répercussions sur l'individu et sur la société	15
8 Collaboration avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés	16
9 Elaboration de rapports annuels à l'attention du Conseil fédéral et soumission de rapports et de recommandations	18
10 Conseils aux particuliers	19
Points forts en 2013	21
Affaires internes de la Commission	22

Editorial de la présidente

L'année 2012 n'a pas été épargnée par les problèmes liés au racisme, tant sur le plan politique que dans l'univers médiatique, voire sur les réseaux sociaux.

L'un des points forts de l'année a sans nul doute été le deuxième Examen périodique universel auquel la Suisse s'est soumise devant le Conseil des droits de l'homme. Au-delà des progrès reconnus, des recommandations ont été émises dont un certain nombre touche très directement la lutte contre le racisme. La CFR a été consultée par le Département fédéral des affaires étrangères DFI pour le rapport de la Suisse et a de plus soumis un rapport indépendant au Conseil des droits de l'homme. Elle s'engagera aussi à l'avenir dans la promotion et la mise en œuvre des recommandations les plus déterminantes.

La CFR s'est par ailleurs exprimée le 20 juin dernier, à l'occasion de la Journée nationale du réfugié, sur les dangers de certains aspects de la politique d'asile débattus au Parlement, par exemple la menace de la suppression de l'aide d'urgence pour tous les requérants d'asile. Lutter contre la discrimination raciale et la montée des sentiments xénophobes et des réactions racistes à l'égard des réfugiés et des requérants d'asile reste une constante dans les préoccupations et les travaux de la Commission en 2012 et en 2013 sans aucun doute.

Rétrospectivement, il faut reconnaître que l'année écoulée a été fortement marquée par la tendance à la généralisation et à la désignation de boucs émissaires en lien avec des faits divers ou des événements particuliers. La question des gens du voyage est apparue sur le devant de la scène politique et médiatique suite à des comportements inadéquats constatés dans certains cantons lors du séjour temporaire de certains

groupes semi-nomades de passage en Suisse. Les actes illicites de certains ont entraîné la stigmatisation répétée des gens du voyage suisses et étrangers. Le débat qui s'est ouvert a mis en évidence la nécessité, pour les autorités, de prendre leurs responsabilités en matière de places de séjour et de transit pour les différentes communautés. Devoir constater, comme l'a fait la CFR, que nombre de Yéniches parfaitement intégrés craignaient de s'exprimer publiquement par peur de représailles ou de réactions de rejet, est inquiétant. Voir les Roms montrés du doigt de façon généralisée et indifférenciée dans les médias écrits et électroniques conduit à se poser des questions quant à la pratique de l'information dans ce domaine en 2012. La CFR a donc commandé une étude universitaire pour mieux cerner le phénomène dans la presse suisse. Les résultats seront connus en 2013.

Enfin, la politique n'a pas été épargnée par les dérapages verbaux et écrits que l'on peut qualifier de racistes. Des élus de certains partis se sont exprimés de façon inacceptable, notamment sur les réseaux sociaux. La norme pénale contre le racisme constitue un instrument utile dans certains cas mais la CFR a considéré que la prévention était indispensable. Elle est intervenue dans ce sens l'an dernier et prévoit, en 2013, de rencontrer les différents partis politiques pour les sensibiliser aux responsabilités qui sont les leurs en matière de prévention.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Points forts en 2012

Renforcement de la protection contre la discrimination

- **Yéniches/Roms en Suisse**: évaluation de la situation actuelle des Yéniches et des Roms, suisses et étrangers, en Suisse; contacts avec les ONG spécialisées et les représentants des cantons; élaboration du TANGRAM n° 30
- **Monde du travail**: publication de recommandations en lien avec l'étude de l'Université de Bâle cofinancée par la CFR sur les personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché suisse du travail; travaux fondés sur les résultats de l'étude; TANGRAM n° 29 sur le monde du travail
- **International**: prise de position de la CFR à l'attention du Conseil des droits de l'homme de l'ONU concernant le deuxième Examen périodique universel de la Suisse; participation aux travaux préparatoires correspondants du Département fédéral des affaires étrangères DFAE et du Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH; préparation du 7^e/8^e/9^e rapport périodique de la Suisse à l'attention du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU et contacts avec les ONG spécialisées dans ce domaine.
- **Collaboration avec les acteurs politiques et renforcement des activités de conseil des autorités**: activités de la CFR – en collaboration avec le Service de lutte contre le racisme SLR –, menées notamment avec les cantons, pour que la lutte contre la discrimination soit un élément à part entière de la promotion de l'intégration.

Travail de relations publiques / sensibilisation

- Communiqué de presse / prise de position sur le thème de l'asile
- Communiqué de presse / prise de position à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars; participation à des manifestations
- Communication relative au Réseau de consultations pour les victimes du racisme. Publication du rapport 2011: « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations » (collaboration avec Humanrights.ch/MERS et les centres de consultation). Proposition aux cantons de profiter du savoir-faire du Réseau de consultations.

Mandat de la CFR

«Le mandat de la commission est le suivant :

Elle s'occupe de discrimination raciale, s'emploie à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de race, couleur, origine, provenance ethnique ou nationale, religion différentes, combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte et attache une importance toute particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace.

Elle a notamment les tâches suivantes :

- a) Elle assure un travail de relation publique et soutient ou lance des campagnes de sensibilisation et de prévention.
- b) Elle élabore des mesures et des propositions d'actes législatifs à l'attention du Conseil fédéral.
- c) Elle est entendue lors de procédures de consultation portant sur des travaux législatifs et lors de l'exécution d'actes législatifs.
- d) Le Conseil fédéral ou les départements peuvent soumettre à la commission des problèmes particuliers pour consultation ou pour expertise.
- e) Elle conseille et soutient les autorités fédérales dans la rédaction de prises de position et dans l'élaboration de rapports périodiques adressés au Comité des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination.
- f) Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique.
- g) Elle analyse les états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société.
- h) Elle collabore avec les autorités, organisations et cercles intéressés qui s'occupent de cette problématique.
- i) Elle rédige des rapports annuels sur ses activités à l'attention du Conseil fédéral et lui soumet ses études et recommandations.

Le président ou la présidente de la commission conseille les particuliers qui se jugent victimes de discrimination. Un service de consultation sur les moyens juridiques à leur disposition leur est notamment proposé.»

Décision du Conseil fédéral du 23 août 1995.

Le Conseil fédéral a actualisé le mandat de la CFR en adoptant la «Déclaration instituant la Commission fédérale contre le racisme CFR» le 22 mai 2013.

1

« Elle combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte. »

La CFR définit ses domaines d'activité en fonction de ses observations, des demandes relatives à la situation de minorités, qu'elles soient ethniques, nationales ou religieuses, des connaissances ou du savoir de ses membres. Elle ne peut toutefois pas se consacrer chaque année à toutes les formes de racisme et de discrimination identifiées, ni, malheureusement, avec la même intensité à chaque groupe-cible potentiel. La lutte contre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte est précisément ce qui pousse la CFR à se mobiliser en faveur du renforcement de la protection générale contre la discrimination. Il est frappant de constater qu'en Suisse, la protection juridique varie selon la nature de la discrimination. Que celle-ci soit fondée sur le sexe ou sur un handicap, ou encore sur d'autres caractéristiques énumérées dans la Constitution fédérale qui sont réprochées, les personnes concernées bénéficient d'une faible protection.

Au cours de l'année 2011, des particuliers ont signalé à la CFR des cas de discrimination raciale latente. Pour sa part, la CFR a constaté, sur la base des cas de discrimination raciale qui lui ont été signalés, que les actes explicitement islamophobes ou antisémites étaient moins nombreux que les années précédentes.

Elaboration d'une analyse des déclarations racistes des femmes et des hommes politiques

En 2012, les déclarations racistes de hommes et des femmes politiques sur les médias sociaux se sont multipliées. En soi, le phénomène n'est pas nouveau, mais force est de constater que l'usage des médias sociaux incite plus facilement à faire publiquement état de telles opinions. La CFR a donc décidé de procéder à une évaluation approfondie et d'en aborder le résultat dans le cadre d'entretiens avec les partis, lesquels devraient avoir lieu en 2013.

La protection contre la discrimination, partie intégrante des programmes d'intégration

A partir de 2014, tous les cantons suisses régleront la promotion spécifique de l'intégration dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux PIC. La promotion de l'intégration devra se faire au sein des structures existantes. Les futurs programmes cantonaux et communaux d'intégration cibleront notamment la suppression de la discrimination structurelle et l'ouverture d'institutions de conseil, de prévention et de sensibilisation. La protection contre la discrimination devra faire partie intégrante des programmes d'intégration. Il faudra adapter les antennes de consultation de manière correspondante. Le Réseau de consultations pour les victimes du racisme constituera une plateforme majeure pour atteindre ces deux objectifs. Quant au Service de lutte contre le racisme SLR, il a déjà élaboré les bases nécessaires à ce travail en collaboration avec les services cantonaux et communaux d'intégration et accompagne ces derniers, notamment avec une offre de coaching.

2

« Elle attache une importance toute particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace. »

Toutes les activités de la CFR ont pour objectif la prévention efficace du racisme. Les projets qui permettent d'observer la situation sur le long terme et de tirer des conclusions cohérentes sur l'état des lieux du racisme en Suisse et des mesures contre le racisme qui existent, y contribuent de manière importante. Ces informations sont systématiquement demandées par les médias et les organes spécialisés en Suisses et au niveau international. La CFR gère elle-même certains de ces projets de monitoring, notamment le Recueil de cas juridiques relatifs à l'art. 261^{bis} CP et l'agenda politique du racisme et de l'antiracisme. Dans le cadre de ses activités de conseil et en collaboration avec Humanrights/MERS et les organisations partenaires, la CFR dirige également le Réseau de consultations pour les victimes du racisme (cf. point 10).

Recueil de cas juridiques relatifs à l'art. 261^{bis} CP

La base de données des cas juridiques relatifs à l'art. 261 publiée sur le site de la CFR comprend les plaintes déposées depuis 1995. Mise sur pied à titre de projet pilote en 2004-2005, elle présente des signes de vieillissement et certaines faiblesses. La CFR a décidé fin 2012 de mettre au point une nouvelle base de données plus complète qui soit à jour au niveau technique. Elle a élaboré un concept et lancé un appel d'offres. La nouvelle base de données devrait être opérationnelle à partir de l'été 2013.

L'agenda politique du racisme et de l'antiracisme

L'agenda politique a été revu en 2012. Désormais, il débute par la rubrique « L'essentiel de la dernière session ». Les archives ont été supprimées, car il n'était plus possible d'en garantir la convivialité en raison de son volume. Les dossiers en cours sont désormais classés par thème. Ils sont également classés dans une annexe en fonction du groupe parlementaire qui les dépose. L'agenda est actualisé quatre fois par an, après chaque session parlementaire.

Le projet de monitoring Vivre ensemble en Suisse (Zusammenleben in der Schweiz)

La CFR participe à un projet de monitoring Vivre ensemble en Suisse mené par le Service de lutte contre le racisme SLR. Le Conseil fédéral a chargé le SLR de réaliser un monitoring pluriannuel de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie, de l'extrémisme de droite et de la violence en Suisse.

Publications des jugements relatifs à la norme pénale contre le racisme 261bis CP sur le site Internet de la CFR
<http://www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00169/index.html?lang=fr>

Agenda politique de la CFR relatif aux interventions parlementaires ayant un rapport avec les thèmes de la CFR. Mise à jour quatre fois par an après chaque session parlementaire
<http://www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00284/index.html?lang=fr>

3

« Elle assure un travail de relation publique et soutient ou lance des campagnes de sensibilisation et de prévention. »

En 2012, Roms et gens du voyage ont été stigmatisés à la fois dans les débats politiques et dans les médias. La CFR a fait des Yéniches, des Roms et des gens du voyage son thème prioritaire de l'année et a contribué à sensibiliser la population par rapport aux stéréotypes dont ils sont victimes dans son bulletin TANGRAM n° 30.

D'une manière générale, le débat politique a été marqué par le dénigrement des demandeurs d'asile. Le 21 mars, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la CFR a rappelé que le racisme et la xénophobie constituent des violations graves des droits humains. La CFR est également préoccupée par l'augmentation des déclarations racistes de certains hommes politiques. Autre domaine d'activité de la CFR en 2012 : la situation des personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché suisse du travail. La CFR a publié des recommandations suite à la publication d'une étude de l'Université de Bâle et consacré le n° 29 de son bulletin TANGRAM au domaine de l'emploi (cf. point 6).

La stigmatisation des Yéniches, Manouches/Sintés et Roms

Le passage des grands convois de Roms français et la présence de Roms roumains dans le besoin dans les rues de Genève ont occupé le devant de la scène politique et médiatique en 2012. Le racisme et la xénophobie ayant pour cible les Roms sont en augmentation en Europe et ont également été attisés en Suisse. En juillet, la présidence de la CFR a rencontré les représentantes et les représentants des trois organisations majeures de défense des droits des Roms, « Roma Foundation » de Zurich, « Mesemrom » de Genève et « Opre Rom » de Lausanne, lesquelles ont présenté leurs activités. Elles ont aussi évoqué la situation actuelle des Roms en Suisse et formulé leurs attentes vis-à-vis de la CFR, des attentes qui se concentrent sur le travail de sensibilisation et une meilleure information des journalistes. Dans le TANGRAM n° 30 consacré aux Yéniches, Manouches/Sintés et Roms en Suisse, la CFR s'est efforcée de clarifier la thématique. Elle a recueilli de nombreux témoignages et constaté que bon nombre de personnes évitent de parler de leurs origines par crainte de attaques racistes. Selon une première étude de l'institut de recherche « Öffentlichkeit und Gesellschaft fög » de l'Université de Zurich, publiée dans le TANGRAM n° 30, les articles de presse concernant les gens du voyage ou les Roms se concentrent sur leurs comportements déviants. La minorité en tant que telle peut à peine à s'exprimer. L'étude sera poursuivie sur mandat de la CFR et doit être publiée en 2013.

L'instrumentalisation des demandeurs d'asile à des fins politiques

L'augmentation soudaine des demandes d'asile après le Printemps arabe a remis la question de l'asile au centre des débats publics. Si cette augmentation a entraîné des problèmes pratiques indubitables, elle a également été instrumentalisée par les hommes et les femmes politiques et les

médias. Les demandeurs d'asile ont été présentés dans leur ensemble comme des criminels potentiellement violents vivant aux crochets de notre système social. A l'occasion de la Journée nationale du réfugié (15 juin 2012), la CFR s'est exprimée sur ce thème par le biais d'un communiqué de presse. Elle s'est montrée préoccupée par l'augmentation des déclarations de rejet et d'intolérance de la part de la population suisse et des politiciens.

Déclarations racistes des politiciens sur les réseaux sociaux

Les déclarations racistes des politiciens de différents partis ont augmenté en 2012, en particulier sur les réseaux sociaux. Martine Brunschwig Graf, nouvelle présidente de la CFR depuis le 1^{er} janvier 2012, s'est exprimée à plusieurs reprises dans la presse à ce sujet, en condamnant cette recrudescence d'intolérance. La CFR cherche le dialogue avec les partis et s'engage pour qu'ils se distancient des déclarations racistes de leurs membres (cf. aussi point 1).

Activités médiatiques de la présidence de la CFR

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

- Février 2012: Prises de positions publiques concernant les slogans racistes du site Internet de l'UDC, section Widen (AG)
- 20 mars 2012: Conférence de presse avec les autorités cantonales de GE et de VD dans le cadre de la semaine internationale contre le racisme
- 20 mars 2012: Interview à la *Radio Télévision Suisse RTS* sur la semaine internationale contre le racisme
- 23 mars 2012: Débat à la *Radio televisione svizzera RSI* sur la semaine internationale contre le racisme

- 26 mars 2012: Interview à *Suisse INFO* sur la semaine internationale contre le racisme
 - 12 avril 2012: Interview dans la *Weltwoche* sur la problématique de la présentation des Roms dans les médias
 - 21 avril 2012: Article dans *Le Temps* sur la vente du livre *Mein Kampf*
 - Mai 2012: Article dans la newsletter *FOCUS de l'Union des villes suisses* sur l'hébergement des demandeurs d'asile
 - 3 juin 2012: Interview dans la *NZZ am Sonntag* sur les problèmes dans le domaine de l'asile
 - 5 juin 2012: Interview dans la *Tribune de Genève* sur l'internement des demandeurs d'asile
 - 29 juin 2012: Interview dans *Le Matin* sur la problématique du racisme
 - Juillet 2012: Réponse aux questions de différents médias sur l'interdiction de la circoncision rituelle / religieuse
 - 18 septembre 2012: Débat sur la coexistence avec les gens du voyage dans l'émission *INFRA-ROUGE RTS*
 - 8 novembre 2012: Conférence de presse à Berne sur les personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché suisse du travail et diverses interviews à ce sujet
- Gülcan Akkaya, vice-présidente de la CFR*
- 16 juin 2012: Interview à *Radio Energy* à l'occasion de la Journée nationale du réfugié
 - 8 novembre 2012: Oratrice principale lors de la conférence de presse à Berne sur les personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché suisse du travail et diverses interviews à ce sujet
 - 28 novembre 2012: Interview avec une élève sur le thème du racisme

Activités médiatiques du secrétariat de la CFR

Doris Angst, directrice de la CFR

- 24 mars 2012: Exposé dans le cadre de la Semaine internationale contre le racisme à Berne
- 21 juin 2012: Réponses aux médias concernant le rapport 2011 du Réseau de consultations pour les victimes du racisme

TANGRAM n° 29 – Le domaine de l'emploi

<http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00087/index.html?lang=fr>

TANGRAM n° 30 – Yéniches, Manouches/Sintés et Roms en Suisse

<http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00093/index.html?lang=fr>

Communiqués de presse

Aperçu des communiqués de presse publiés au cours de l'année sous revue:

- 20.03.2012: 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 13.06.2012: Commission fédérale contre le racisme CFR – Newsletter du 13.06.2012
- 15.06.2012: Journée nationale du réfugié: droit au respect et à la dignité
- 21.06.2012: Rapport 2011 sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations
- 08.11.2012: Personnes hautement qualifiées issues de la migration: Lutter contre les risques de discrimination
- 06.12.2012: Yéniches, Manouches et Roms de Suisse gravement stigmatisés

<http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00144/00381/index.html?lang=fr>

Conférence de presse

- 08.11.2012: Présentation des principaux résultats de l'étude sur les personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché suisse du travail et des recommandations de la CFR

4

«Elle élabore des mesures et des propositions d'actes législatifs à l'attention du Conseil fédéral. Elle est entendue lors de procédures de consultation portant sur des travaux législatifs et lors de l'exécution d'actes législatifs. Le Conseil fédéral ou les départements peuvent soumettre à la commission des problèmes particuliers pour consultation ou pour expertise. Elle conseille et soutient les autorités fédérales dans la rédaction de prises de position... »

Au cours de l'année sous revue, la CFR n'a pas eu à élaborer des mesures et des propositions de textes de loi à l'attention du Conseil fédéral.

Quant à sa fonction de conseil dans la rédaction des prises de position des autorités fédérales, la CFR l'a avant tout remplie avec le Département fédéral des affaires étrangères DFAE dans le cadre de l'élaboration des rapports de la Suisse à l'attention des différents organes relatifs à la Convention des droits de l'homme (cf. aussi point 5).

La procédure de consultation est un instrument important des commissions extraparlimentaires, elle leur permet d'informer les milieux intéressés et de fournir aux organisations non gouvernementales du matériel pour l'élaboration de leur propre contribution. La CFR a pris part à une consultation en 2012 :

Procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) :

Dans sa prise de position, la CFR salue les efforts visant à renforcer la protection contre les discriminations mais doute que les mesures proposées déploient les effets souhaités. Elle signale en particulier la situation difficile des personnes issues de pays tiers, qui, vu la situation juridique actuelle, n'ont plus aucune possibilité d'émigrer en Suisse.

5

«Elle conseille et soutient les autorités fédérales dans la rédaction de prises de position et dans l'élaboration de rapports périodiques adressés au Comité des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination.»

La CFR participe à la préparation des rapports des pays par le biais de la consultation des offices. Elle est également une interlocutrice reconnue des principaux organes de surveillance internationaux comme le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD, du Conseil de l'Europe et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE. Elle leur transmet ses propres rapports et reçoit leurs délégations indépendamment de l'administration fédérale. La CFR entretient en outre d'étroites relations avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI et participe à leurs séminaires.

Rapport de la CFR relatif au deuxième Examen périodique universel EPU de la Suisse

Des représentants de la CFR ont pris part à la Conférence du Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH relative au deuxième Examen périodique universel EPU de la Suisse par l'ONU qui s'est tenue le 24 janvier 2012. A la demande de l'ONU, la CFR a fourni sa propre contribution à l'EPU, 2^e cycle. Elle a reconnu les progrès réalisés depuis le premier rapport tout en relevant les lacunes en matière de protection contre la discrimination et la situation difficile des demandeurs d'asile et des Yéniches / gens du voyage suisses.

Visite du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Dans le cadre de sa visite officielle en Suisse le 22 février 2012, La CFR a pu s'entretenir avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Thomas Hammarberg.

Participation à l'audition du Comité consultatif de la Convention cadre pour la protection des minorités nationales relative à la situation de la Suisse

La CFR s'est exprimée sur la protection contre les discriminations des minorités en Suisse, sur les musulmans et sur les Roms.

Participation à la conférence annuelle du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme CIC de l'ONU, du 19 au 23 mars 2012

Participation au séminaire annuel de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI les 30 mai et 1er juin 2012

Tableau de l'ensemble des recommandations internationales faites à la Suisse en matière de lutte contre le racisme

La CFR a élaboré, en collaboration avec Humanrights.ch/MERS un tableau de l'ensemble des recommandations internationales concernant la discrimination, le racisme et la xénophobie, notamment dans le sens d'une prestation aux milieux intéressés et en complément au Recueil de cas juridiques publié sur son site Internet.

Rapport de la CFR au sujet du 2^e Examen périodique universel de la Suisse

<http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00143/index.html?lang=fr>

Tableau de toutes les recommandations internationales

<http://www.ekr.admin.ch/themen/00131/index.html?lang=fr>

6

« Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique »

En 2012, le travail de recherche s'est concentré sur la vie professionnelle, plus particulièrement sur la situation des personnes hautement qualifiées. Ces dernières années, la CFR a en effet reçu un nombre croissant de demandes et de réclamations de personnes hautement qualifiées, notamment issues de pays extra-européens, faisant état de discriminations et d'inégalités de traitement sur le marché suisse de l'emploi. Dans certains cas, où il s'agissait d'une discrimination/inégalité de traitement clairement identifiable au cours d'une procédure de recrutement ou dans le cadre d'une politique d'engagement écrite d'une entreprise, la CFR a pu effectuer un travail de médiation. Pour la commission, la situation générale restait toutefois peu claire, d'où le lancement de l'étude publiée en 2012.

La lutte contre la discrimination en raison de l'origine ou de la couleur de peau reste encore insuffisante dans le monde du travail. Certains employeurs reconnaissent pourtant que promouvoir la diversité et la non-discrimination profite à toutes les personnes concernées. S'il est difficile d'identifier clairement les cas de discrimination en raison de l'origine ethnique ou de la couleur de peau lors du recrutement ou au travail, de nombreuses études prouvent que cette discrimination existe bel et bien. Les personnes concernées y sont confrontées quotidiennement sans pouvoir y remédier car contrairement à l'Union européenne, la Suisse ne possède aucune disposition légale interdisant la discrimination au travail.

Recommandations de la CFR relatives à l'étude de l'Université de Bâle sur les personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché suisse du travail

En 2010, le séminaire de sociologie de l'Université de Bâle a lancé un projet de recherche co-financé par la CFR destiné à déterminer si les personnes hautement qualifiées issues de la migration ont plus de mal à pénétrer le marché suisse du travail.

Les résultats de cette étude montrent que dans certains cas, les personnes hautement qualifiées issues de la migration sont victimes de discrimination sur le marché suisse du travail, même lorsqu'elles ont obtenu leurs diplômes en Suisse. Les personnes originaires de Turquie, du sud-est de l'Europe et du Portugal sont les plus défavorisées. L'étude a mis en évidence une discrimination spécifique dans les institutions sociales.

Conjointement à la publication de l'étude de l'Université de Bâle, la CFR a publié des recommandations destinées aux employeurs et aux institutions publiques. Elle propose d'analyser les politiques migratoire, du marché du travail et de l'intégration sous l'angle de la non-discrimination. Il faut agir pour supprimer les inégalités spécifiques que subissent les personnes admises provisoirement et garantir l'égalité des chances pour les personnes originaires d'Etats tiers ayant obtenu leurs diplômes en Suisse. Les mesures proposées concernent tant la politique de l'Etat que les employeurs (procédure de recrutement et approche de la diversité).

L'étude et les recommandations de la CFR ont été présentées dans le cadre d'une conférence de presse le 8 novembre 2012 par la présidente et la vice-présidente de la CFR, Martine Brunschwig Graf et Gülcan Akkaya, le responsable du séminaire de sociologie de l'Université de Bâle, le pro-

fesseur Ueli Mäder, ainsi que l'auteur de l'étude,
Ganga Jey Aratnam.

*Personnes hautement qualifiées issues de la migration :
recommandations de la CFR et synthèse de l'étude sur
les discriminations possibles sur le marché du travail
suisse*

[http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00143/index.
html?lang=fr](http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00143/index.html?lang=fr)

7

« Elle analyse des états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société. »

Le mandat de la CFR jette les bases pour la collecte et la publication des jugements des instances cantonales relatifs à l'art. 261^{bis} CP. Une discussion avec le Service de renseignement de la Confédération SRC, auquel les cantons transmettent lesdits jugements conformément à l'ordonnance réglant la communication des décisions pénales prises par les autorités cantonales (RS 312.3), a montré qu'il existe un vif intérêt à ce que la CFR actualise ce recueil. Le fait qu'elle s'adresse directement aux instances cantonales concernées pour obtenir les jugements manquants a également été salué. La CFR s'adressera par écrit aux tribunaux et aux ministères publics cantonaux en soulignant une nouvelle fois l'importance que présente la transmission exhaustive des décisions relatives à la norme pénale contre le racisme.

Recueil de cas juridiques

Jugements relatifs à l'art. 261^{bis} CP en 2011

La CFR a reçu 14 jugements et décisions, dont six portant sur un jugement matériel, qui ont tous abouti à une condamnation. Par rapport aux années précédentes, ce chiffre est relativement peu élevé, ce qui laisse à penser que la CFR ne les a pas tous reçus. Quatre décisions concernaient un acte discriminatoire commis par voie électronique. La diffusion de déclarations racistes par le biais d'Internet est une tendance que l'on observe depuis plusieurs années.

Recherche dans le Recueil de cas juridiques de la CFR relatifs à l'art. 261^{bis} CP:

<http://www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00169/00273/index.html?lang=fr>

8

« Elle travaille avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés qui s'occupent de discrimination raciale. »

En 2012, bon nombre des contacts de la CFR avec les autorités, les organisations non gouvernementales et les milieux intéressés concernait la situation des gens du voyage, les Yéniches et les Roms, ce qui a permis d'analyser cette thématique selon différentes perspectives.

En 2012, parallèlement aux différents contacts qu'elle entretient avec ses partenaires habituels, la CFR a poursuivi ses projets de coopération plus approfondis avec des organisations spécifiques: avec Humanrights/MERS, elle gère un Réseau de consultations pour les victimes du racisme, qui permet aux participants d'échanger leur savoir-faire. La CFR est également liée au Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH au niveau du thème de la protection contre la discrimination et de par son statut de membre du comité. En 2012, elle a eu connaissance de la création d'une nouvelle plateforme d'ONG sur les questions de droits humains; elle cherchera à nouer des liens pour préparer le suivi du prochain rapport de la Suisse au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD.

Au cours de l'année 2012, les contacts avec les entreprises et les autorités qui se sont adressées au secrétariat de la CFR avec des demandes ou des descriptions de cas de conflit ont été très fructueux. Au cas par cas, les médiateurs, encore rares en Suisse, sont également des interlocuteurs de la CFR.

La protection contre les discriminations fait partie intégrante de la promotion de l'intégration

En 2012, la CFR s'est engagée, avec le Service de lutte contre le racisme SLR, en faveur de la protection de la discrimination en tant que composante à part entière de la promotion de l'intégration. La CFR et Humanrights/MERS ainsi que les centres de conseil publics et privés pour les victimes de racisme rattachées au Réseau, mettent à la disposition des cantons leurs compétences en matière de traitement des cas et leur offrent la possibilité d'utiliser le système de documentation et de monitoring DoSyRa.

Rencontre annuelle avec les représentants des services cantonaux et les délégués à l'intégration

La rencontre annuelle avec les représentantes et les représentants des services cantonaux et les délégués à l'intégration a été consacrée aux conditions de vie et aux perspectives d'avenir des gens du voyage suisses et étrangers. Dans le cadre de la protection des minorités yéniches et manouches/sintés suisses – un devoir pour la Suisse suite à la ratification de la Convention cadre européenne pour la protection des minorités nationales - la CFR a constaté un renforcement de la volonté de coopérer. Quelques cantons et communes ont pris de bonnes initiatives. Le nombre d'aires de séjour et de transit destinées aux gens du voyage reste toutefois insuffisant. Il serait souhaitable que l'intégration sociale des nomades et le respect de leur culture soient inscrits dans le domaine de compétences des services cantonaux et des délégués à l'intégration. Le Service de lutte contre le racisme SLR et la CFR s'engagent dans ce sens.

Entretiens concernant le racisme sur Internet avec le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet SCOCI

La CFR a mené différents entretiens avec la SCOCI et a collaboré à l'élaboration d'une fiche destinée aux victimes de racisme pour le site Internet de la SCOCI.

Collaboration avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS

La CFR a discuté avec la CSIAS des formes possibles de collaboration en matière de relations avec les gens du voyage. Elle a également discuté du renforcement de l'égalité de traitement des personnes hautement qualifiées issues de la migration dans le domaine social. Ces contacts sont poursuivis en 2013.

La CFR et le secrétariat ont également participé aux manifestations suivantes :

- Conférence du Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH le 24 janvier 2012 concernant le deuxième Examen périodique universel EPU de la Suisse devant les Nations unies (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR; D. Angst, directrice de la CFR)
- Rencontre à Berne le 22 février 2012 avec Thomas Hammarberg, commissaire des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (représentantes de la CFR)
- Participation à la conférence annuelle du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme CIC de l'ONU du 19 au 23 mars 2012 (K. Buchmann, directrice suppléante de la CFR)
- Exposé sur le travail de la CFR lors de l'assemblée générale de la LICRA Genève, le 4 avril 2012 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Participation au séminaire annuel de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI du 30 mai au 1^{er} juin 2012 à

Strasbourg (K. Buchmann, directrice suppléante de la CFR)

- Exposé au *Zentrum5* le 28 mars 2012 à Berne pour la clôture de la semaine d'action contre le racisme (G. Akkaya)
- Débat sur le racisme et la sécurité à l'occasion de l'assemblée générale des femmes du PLR Valais le 17 avril 2012 (M. Brunchwitz Graf)
- Direction d'un atelier lors de la conférence de la direction IV du Département fédéral des affaires étrangères DFAE, le 11 mai 2012 (M. Brunchwitz Graf)
- Présentation du travail de la CFR à la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers du canton de Neuchâtel, le 12 juin 2012 (M. Brunchwitz Graf)
- Exposé sur le travail de la CFR lors de l'assemblée générale de la LICRA Vaud le 13 juin 2012 (M. Brunchwitz Graf)
- Explications relatives à la prise de position de la CFR à l'occasion de la pré-Session de l'Examen Périodique Universel EPU du Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 28 août 2012 (M. Brunchwitz Graf)
- Participation à un débat à l'occasion de la présentation à Berne, le 17 septembre 2012, de l'étude de l'Université de Neuchâtel sur la politisation de l'immigration en Suisse (M. Brunchwitz Graf)
- Participation à une séance du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU/EPU Suisse, le 29 octobre 2012 (M. Brunchwitz Graf et D. Angst, directrice de la CFR)
- Conférence à Graz sur le thème « Migration, jeunesse et reconnaissance », le 23 novembre 2012 (G. Akkaya)
- Participation de la CFR à l'audition sur la situation de la Suisse du Comité consultatif de la Convention cadre pour la protection des minorités nationales, le 6 novembre 2012 (D. Angst)
- Rencontre avec la Commission fédérale pour les questions de migration CFM le 4 décembre 2012 (présidence de la CFR)

9

« Elle rédige des rapports annuels sur ses activités à l'attention du Conseil fédéral et lui soumet ses études et recommandations. »

Au cours de l'année 2012, les représentants de la CFR, dont sa nouvelle présidente, ont pu rencontrer et discuter personnellement avec le nouveau chef du Département fédéral de l'intérieur DFI, le conseiller fédéral Alain Berset. Il serait souhaitable qu'un tel échange ait lieu régulièrement afin que la mission de conseil de la CFR soit davantage prise en compte. En cours d'année, la CFR a fait parvenir au chef du département ses nouvelles publications: « Recommandations de la CFR visant à promouvoir l'égalité des chances et prévenir la discrimination des personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché du travail suisse » et « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations » (Rapport 2011).

En 2012, la CFR a publié les rapports suivants, qu'elle a transmis au chef du Département fédéral de l'intérieur, le conseiller fédéral Alain Berset:

Rapport annuel CFR 2011

<http://www.ekr.admin.ch/org/00193/index.html?lang=fr>

Etudes et recommandations:

Recommandations de la CFR visant à promouvoir l'égalité des chances et prévenir la discrimination des personnes hautement qualifiées issues de la migration sur le marché du travail suisse

<http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00143/index.html?lang=fr>

Incidents racistes traités dans le cadre de consultations (Rapport 2011 publié en 2012)

<http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00139/index.html?lang=fr>

10

«Le président ou la présidente de la commission conseille les particuliers qui se jugent victimes de discrimination.»

Les activités de conseil de la CFR ont été déléguées par la présidente au secrétariat. Elles demandent environ une journée de travail à 100%, par semaine. Il est possible d'apporter une réponse satisfaisante, juridique ou d'ordre plus général, à la majorité des demandes. D'autres cas nécessitent des recherches plus approfondies, voire une intervention. En Suisse, les centres de consultation sont encore trop rares, voire inexistants dans certaines régions. Pour la CFR, cette situation va à l'encontre des exigences de l'art. 6 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'objectif d'une consultation est de permettre aux personnes ayant un problème d'agir par elles-mêmes, de leur montrer les différentes possibilités qu'elles ont à disposition et dans certains cas de leur apporter un soutien via une intervention écrite ou orale. Quand un service spécialisé existe dans leur région, la CFR peut aussi les rediriger vers ces centres. Dans la mesure où la protection juridique est insuffisante, les réponses apportées par la CFR ne sont pas toujours satisfaisantes. Il n'est pas rare que les témoins d'une situation à caractère raciste se manifestent, ce qui laisse supposer que la population est plus sensibilisée au racisme que par le passé. La CFR apprécie particulièrement le fait que les institutions et les autorités s'adressent à elle et se fassent conseiller à titre préventif afin d'éviter les discriminations raciales. Les cas traités par la CFR sont intégrés dans le système de documentation DoSyRa du Réseau de consultations pour les victimes du racisme.

Réseau de consultations pour les victimes du racisme, rapport 2011

La CFR et Humanrights.ch/MERS sont les organisations responsables du Réseau de consultations pour les victimes du racisme. Celui-ci met en réseau tous les services concernés, propose des formations, normalise les cas traités dans les consultations par le biais du système de documentation des cas de racisme DoSyRa et élabore les statistiques correspondantes sur la base de données rendues anonymes.

En 2011, le réseau comptait dix antennes de consultation publiques et privées (« Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus gggfon », « SOS Rassismus Deutschschweiz », « Stopp Rassismus Nordwestschweiz », « Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte TikK », l'antenne de contact et de conseil SOS Racisme/Rassismus de MULTIMONDO, l'antenne « Gemeinsam gegen Rassismus » de l'organisme d'entraide « Schweizerisches Arbeiterhilfswerk Schaffhausen », le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés BLL, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme BCI, « Konfliktophon » de l'organisation AOZ ainsi que la Commission fédérale contre le racisme CFR). Elles ont fait état de 156 cas.

En 2011, les cas de discrimination raciale les plus fréquents concernaient la recherche d'un emploi ou d'un appartement ainsi que l'espace public. Ce sont des domaines où la société et les politiciens exigent davantage d'intégration et d'adaptation de la part des personnes immigrées. Ils en oublient souvent que c'est justement dans ces domaines que les discriminations raciales sont particulièrement nombreuses. Les personnes incriminées se trouvaient souvent dans une position de supériorité socio-économique, qu'elles ont utilisée de manière directe ou indirecte par rapport à la victime. Souvent, les manifestations

de racisme prennent la forme de déclarations verbales méprisantes, blessantes ou insultantes. La face immergée de l'iceberg est probablement beaucoup plus importante que les cas documentés dans le rapport.

Rapport 2011 du Réseau de consultations pour les victimes du racisme

<http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00139/index.html?lang=fr>

Points forts en 2013

Renforcer la protection contre la discrimination

- **Monde du travail**: mener des discussions avec les milieux concernés et organiser éventuellement des tables rondes sur la base de l'étude « Les personnes hautement qualifiées issues de la migration ».
- **Yéniches / Roms en Suisse**: sur la base des auditions et de la publication du TANGRAM n° 30:
 - Effectuer un travail de sensibilisation et élaborer des recommandations relatives au traitement non discriminatoire des Roms / Yéniches / gens du voyage dans le domaine social, en collaboration avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS.
 - Publier l'analyse de l'institut de recherche « Öf-fentlichkeit und Gesellschaft fög » de l'Université de Zurich concernant la présentation des Roms / Yéniches / gens du voyage dans les médias.
- **Thème prioritaire asile**: publier une prise de position.
- **Dialoguer avec les partis** sur la base de l'analyse des déclarations racistes de politiciens.
- **Etendre le Réseau de consultations pour les victimes du racisme**, proposition aux cantons pour une concrétisation en 2014.

Travail de relations publiques / Sensibilisation / Mise en réseau

- **International**: élaboration d'un rapport indépendant pour le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD, coordination pour la rédaction du rapport alternatif des ONG.
- **TANGRAM n° 31**: L'Autre
- **TANGRAM n° 32**: Extrémismes et racisme

Affaires internes de la Commission

Budget de la CFR

Le budget 2012 de la CFR s'élevait à 200 000 francs.

Membres/nominations

Suite au « Renouveau intégral des organes extra-parlementaires pour la période 2012 à 2015 », la nouvelle composition de la commission est la suivante :

Présidente

Brunschwig Graf Martine, économiste, ancienne conseillère nationale

Vice-présidentes

- Akkaya Gülcan, experte, responsable de projet et enseignante à la Haute-école lucernoise de travail social
- Simkhovitch-Dreyfus Sabine, avocate, représentante de la Fédération suisse des communautés israélites FSCI

Experts et représentants d'organisations et d'associations

- Baltensperger Bettina, représentante de l'Union patronale suisse
- Bürgstein Wolfgang, représentant de la Conférence des évêques suisses
- Hertig Maya, experte, juriste, professeure à l'Université de Genève
- Huber Bruno, représentant de la « Radgenossenschaft der Landstrasse »
- Joye Madeleine, experte, journaliste
- Lenzin Rifa'at, experte, spécialiste de l'Islam
- Mathwig Frank, représentant de la Fédération des églises protestantes de Suisse FEPS

- Rochat Isabel, conseillère d'Etat genevoise, représentante de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
- Schiavi Rita, représentante de l'Union syndicale suisse
- Stojanovic Nenad, expert, politologue
- Ugochukwu Celeste C., représentant du Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir CRAN
- Wicht Bernard, représentant de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Séances plénières et séances de la présidence

En 2012, la Commission fédérale contre le racisme s'est réunie à l'occasion de cinq séances plénières. Quant à la présidence de la Commission, elle s'est réunie à sept reprises.

Secrétariat

Au total, le secrétariat de la CFR dispose de 290 pourcents de poste, répartis de la manière suivante :

- Doris Angst, directrice (80 %)
- Kathrin Buchmann, juriste et directrice suppléante (80 %)
- Joëlle Scacchi, chargée de communication et rédactrice en chef de TANGRAM (60 %)
- Eliane Baumann, collaboratrice spécialisée (70 %)

Des stagiaires et apprentis viennent régulièrement compléter l'équipe.

Herausgeber / Editeur / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR / Commission fédérale contre le racisme CFR / Commissione federale contro il razzismo CFR

Sekretariat der EKR / Secrétariat de la CFR / Segreteria della CFR

GS-EDI / SG-DFI / SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern / Berne / Berna

Tel. 031 324 12 93

Fax 031 322 44 37

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr-cfr.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Eliane Baumann

Redaktion / Rédaction / Redazione

Martine Bruntschwig Graf

Doris Angst

Joëlle Scacchi

Alma Wiecken

Eliane Baumann

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique de français SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung / Conception graphique / Concezione grafica

Monica Kummer Color Communications